

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE VALDALLIERE PROJET DE REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA TRAVERSÉE DE BOURG DE VASSY

Règlement de consultation avec remise de prestations

RC.1 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Identification de la Collectivité ou du service qui passe le marché : Commune de VALDALLIERE
7 rue des écoles, Vassy
14410 VALDALLIERE

Tél. : +33 2 31 66 23 90

Mail : marchepublic@valdalliere.fr

Mairie ouverte les : Lundi de 13h30 à 17h
Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Contenu du dossier de consultation qui sera transmis aux candidats admissibles :

- règlement de consultation
- projet de marché (Acte d'engagement, CCAP et CCTP)
- Présentation du contexte et des enjeux
- Levé topographique (en phase2)

Document disponible en ligne sur le site internet de la commune :
- PLU

Modalités de remise des candidatures et des offres : Les candidatures et les offres doivent être transmises par voie électronique via la plate-forme de dématérialisation :
<https://www.uamc14.org>

RC.2 OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché: Marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure en vue du projet d'aménagement du cœur de bourg – RD (environ 600ml, soit un périmètre d'étude d'environ 13 000 m²) et mise aux normes accessibilité mairie
Art. R 2172.1 du code la commande publique)

La mission comprend :

1/ la réalisation des travaux pour la requalification et la sécurisation des abords de la RD 512, sur l'entrée ouest au niveau de l'Avenue Charles de Gaulle et la rue des écoles, sur l'entrée est au niveau de la rue Joseph Requeut et rue François Caulet, sur l'entrée sud au niveau de la médiathèque rue Pierre Ménochet

2/ la requalification globale des espaces publics de la traversée de bourg, l'aménagement et la revalorisation du cœur de bourg des places publiques de la Mairie (place du Colonel Candau) et de l'église, la requalification des carrefours RD 512/RD26A/RD106, l'accessibilité de la Mairie, l'accessibilité aux commerces, la création d'un cheminement continu et sécurisé pour relier les places, les commerces et les équipements, la création de stationnements paysagers, la sécurisation de la rue de la onzième Dbb RD26A et du carrefour, la requalification de la rue de la salle des fêtes, la gestion pluviale alternative et l'intégration des réseaux existants

Forme du marché : Il s'agit d'un marché en une tranche ferme et une tranche optionnelle en procédure adaptée avec remise de prestations :

Rémunération des prestations : 4 000 €HT par candidat admis à présenter (type ESQUISSE)

Mode de dévolution des marchés de travaux : marchés séparés

Enveloppe financière prévisionnelle maximale pour la réalisation des travaux : **850 000 euros HT**

Contenu de la mission qui sera confiée : Conformément aux articles **L2431-1, R.2431-5 et R.2431-9 à R.2431-19 du code de la commande publique**

Mission témoin infra : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR

(le périmètre d'étude inclut l'emprise des Routes Départementales, le périmètre travaux est hors Routes Départementales)

/Tranche ferme – infrastructure

- **MISSION INFRA AVP global** requalification et valorisation de la traversée de bourg = **environ 600 ml / 13 000 m²**

-

/Tranche ferme – infrastructure

- **MISSION INFRA phase 1** requalification et valorisation du cœur de bourg (entrée ouest du bourg + place de la mairie + commerces + cheminements + stationnements paysagers + rue de la onzième DBB + carrefours RD + entrée sud médiathèque) = **surface étudiée environ 8 900 m²**
- **MISSION INFRA phase 2** requalification et valorisation du cœur de bourg (cheminement continu + place église + stationnements = **surface étudiée environ 2 700 m²**

-

/Tranche optionnelle – infrastructure

- **MISSION INFRA** requalification et sécurisation de l'entrée est du bourg RD 512 = surface étudiée environ **1 500 m²**

Co-maîtrise d'ouvrage pour les Routes Départementales avec le Conseil Départemental du Calvados

Durée prévisionnelle du marché : Durée indicative hors délais d'approbation et phases administratives Études 6 mois environ / Travaux 6 mois environ

RC.3 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Conditions relatives au marché Les variantes au CCTP ne sont pas autorisées.

Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique. Une convention de cotraitance pourra être annexée au contrat de maîtrise d'œuvre.

Conditions de participation : La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le contractant) ou sous la forme d'un groupement (les cocontractants).

Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même de la compétence de :

- Paysagiste concepteur ou équivalent (qualification essentielle au bon fonctionnement du projet, et relève de la compétence particulière de paysagiste concepteur dans ce cas précis pour être l'interlocuteur principal)
- Bureau d'Études Techniques VRD pour gestion pluviale et réseaux divers

Si le (ou les) candidat(s) envisage(nt) pour cette opération de faire appel à d'autres compétences que celles demandées, ils les feront connaître lors de la candidature.

I-Composition du dossier de candidature : / Une présentation du candidat et/ou de l'équipe avec compétences de chaque membre et moyens de chaque membre.
/ Le paysagiste concepteur devra fournir des références d'opérations qu'ils jugent permettant de juger de sa capacité à concevoir des espaces publics de centre bourgs (avec si possible traitement de la topographie et du pluvial)

La présentation de ces références devra faire apparaître clairement et de façon lisible :

- les coordonnées du Maître d'Ouvrage
- les plans fonctionnels du projet de paysage, les détails de conception, des photos ou croquis d'ambiances (matériaux, palette végétale, mobilier, éclairage...) permettant de juger la qualité d'usage et la fonctionnalité du projet et des espaces publics, son intégration dans son environnement, la conception de projet de paysage, la gestion pluviale dans les projets de bourg (alternative ou autre) et/ou avec la problématique de valorisation des commerces...
- la surface du projet, son coût,
- le lieu et les dates de réalisation,
- la mission exacte remplie (études, conception, réalisation)

Ces références seront au nombre de 6 maximum

II-Composition de l'offre :

Dès lors que les TROIS équipes maximum retenues à remettre une offre ont en leur possession l'ensemble du dossier de consultation, la commission attendra de leur part de réaliser une offre faisant part d'une remise de prestations de niveau ESQ comprenant :

01- Parti pris d'aménagement :

- 1 planche A3 de composition libre (schémas, croquis, matériaux, etc.), présentant de façon synthétique le parti d'aménagement retenu

02-Volet fonctionnel et technique :

- Option 1 plan au 1/1000^e d'ambiance et présentant l'organisation du programme sur le périmètre de réflexion,
- Option 2 plan d'aménagement fonctionnel, des stationnements, des usages de l'espaces publics sur le cœur de bourg au 1/500^e sur le périmètre de la TF1 de travaux,
- 1 coupe transversale présentant le projet et ses qualités fonctionnelles au niveau de l'accessibilité des commerces et de la topographie du bourg
- 1 vue du projet et de son insertion dans le site (choix du point de vue et rendu graphique libre)

03-Planning et réalisation du projet

- Planning prévisionnel (délais études, délais réalisation phasés, délais relatifs aux formalités administratives (DP, délais de validation de la MO...)
- Dispositions proposées pendant la durée du chantier
- Méthodologie de travail pour inclure les commerçants et les habitants dans la co-construction du projet

04-Estimation du prévisionnel coût travaux

- Vérification de l'adéquation entre le projet présenté et l'enveloppe financière allouée par le maître d'ouvrage,
- Évaluation du coût annuel d'entretien de l'aménagement

05-D'une proposition d'honoraires et les délais d'exécution de l'opération en réponse au dossier de consultation (AE et annexes 1 et 2 à remplir). Ces éléments pourront faire l'objet de négociations.

Les éléments précisés aux articles R2143-4 à R2143-19 du Code de la commande publique

Ces justifications seront à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date où le(s) candidat(s) a (ont) été informé(s) de l'attribution possible du marché. S'il(s) ne peut (peuvent) le faire, le marché ne pourra pas lui (leur) être attribué

III Conditions de remise des candidatures et des offres *Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.*

Remise offre dématérialisée

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.uamc14.org>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo.*
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"*

La signature électronique des pièces n'est pas exigée.

*Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.*

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de

sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

Commune de VALDALLIERE
7 rue des écoles, Vassy
14410 VALDALLIERE

Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.

Systèmes d'exploitation et navigateurs supportés

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Systèmes d'exploitation suivants :

MICROSOFT Windows 7, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
MICROSOFT Windows 8, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
MICROSOFT Windows 10, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
Apple Mac OS X à compter de la version v10.6 (Snow Leopard), intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par Apple
LINUX : distribution UBUNTU à compter de la version UBUNTU version 16, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par l'éditeur.

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Navigateurs suivants :

EDGE
Firefox 42 et +
Firefox ESR 45 et +
Google Chrome 47 et +



PROCEDURE

Procédure de passation :

PROCEDURE ADAPTEE
(art. L 2123-1 du code de la commande publique)

Déroulement :

Consultation organisée en 2 temps :

Lancement de la publicité adaptée

01- Examen des candidatures par la commission
Sélection des candidats admissibles par la commission

Envoi du dossier de consultation aux candidats admissibles

Visite de site

02- Remise des offres
Auditions des candidats admissibles. Cette audition pourra être accompagnée de négociations

Choix du candidat lauréat par la commission

Attribution du marché par l'assemblée délibérante

Date limite de réception des candidatures : Mercredi 7 JUILLET 2021 à 11h

Critères de sélection des / Références (90%)

candidatures :

(par ordre de priorité)

Elles seront jugées sur les aspects suivants :

Qualité des ambiances d'un bourg ou d'un espace public à l'échelle rurale. Valorisation du patrimoine architectural et paysager de bourg. Qualité des matériaux employés. Qualité de traitement des places, des stationnements, de l'accessibilité aux commerces, pieds de façade, palette végétale, intégration de rues à l'échelle de bourgs ruraux avec Route Départementale, traitement du pluvial, traitement de la topographie et des ruptures de pente. Coûts d'aménagement et d'entretien.

/ Compétences présentées (10%)

**Nombre maximal de candidats 3
admis à présenter une offre :**

Date visite du site :

Semaine Fin juillet ou fin aout. La maîtrise d'ouvrage se laisse le choix de définir une date ultérieurement en fonction des disponibilités

Date limite de remise des offres : Mercredi 6 OCTOBRE 2021 à 12h

Date des auditions :

Jeudi 7 OCTOBRE 2021 à partir de 14h

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :

Valeur technique (80%)

- Planches 1/2 = Qualité du parti pris du projet de paysage urbain et architectural, réponse au programme, qualité fonctionnelle, évolutivité et pérennité des aménagements proposés, qualité des ambiances projetées, coût d'entretien annuel, capacité à communiquer le projet...

Valeur Prix (20%)

- Planches 3/4/5 = Honoraires, planning, phasage, estimation du coût de travaux, adéquation avec l'enveloppe financière allouée par le maître d'ouvrage

Délai de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Date d'envoi de l'avis de
publicité à la publication de Mardi 8 Juin 2021**